http://www.snetap-fsu.fr/Le-Ministre-de-l-Agriculture.html



Le Ministre de l'Agriculture informe le SNETAP qu'il n'a pas l'intention de tenir les engagements contractés par son cabinet et le Directeur général envers l'enseignement agricole public.

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives
Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Consultez la page des établissements et des régions en lutte

Des engagements reniés!

- Dans un courrier adressé en urgence au SNETAP le 8 décembre 2005, le ministre Dominique Bussereau, après avoir longuement contesté l'appréciation portée par le SNETAP sur le budget 2006, revient sur les engagements (à hauteur de 5 millions d'euros) pris par son cabinet et communiqués par le Directeur Général le 30 novembre 2005.
- Acculé par l'insuffisance de son budget, qui semble lui interdire de tenir tous ses engagements, le ministre fait le choix du privé au détriment du service public.
- Alors que son cabinet et la <u>DGER</u> reconnaissaient le 30 novembre le bien fondé des demandes formulées par le SNETAP, le ministre prétend aujourd'hui (une semaine plus tard) que les engagements pris auraient été extorqués, en écrivant à la fin du courrier où il tente de se justifier :
- « Vous avez à nouveau exprimé vos revendications auprès du Directeur général de l'enseignement et de la recherche, le 30 novembre au soir. Je désapprouve la méthode utilisée. De tels agissements n'avaient pas lieu d'être, et les **intentions extorquées dans ce contexte sont bien évidemment sans intérêt à mes yeux.** »
- Le SNETAP n'est naturellement pas dupe des réelles motivations du ministre qui affiche clairement ainsi ses préférences partisanes et sa volonté d'affaiblir le service public.
- Le Ministre donne ainsi aux personnels une raison de plus d'amplifier les mobilisations en cours, pour sauver l'enseignement agricole public et ses établissements au service des familles et des élèves.
- Le SNETAP soutiendra et relaiera sans faille les actions et les appels à la grève des <u>régions</u> et des établissements en lutte.

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2